

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2012

---

**RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (N° 245)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 194

présenté par  
Mme Bareigts

à l'amendement n° 48 (Rect) de M. Vergé

-----

**ARTICLE 7 BIS CA**

I. – À l'alinéa 2, après les deux occurrences du mot :

« prix »,

insérer par deux fois les mots :

« , des marges ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 3 et 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de cohérence.